

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 18

OBJET : Décision
Modificative n°2 –
Budget Assainissement

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-090**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 12 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

Excusés : MM, EYRAUD Anne-Marie, CROS Isabelle, MORGE Florian, TAULEMESSE Karine, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à DUBOIS Sylvie, MORGE Florian à BELLENGER Jacques, TAULEMESSE Karine à VIGNE Christophe, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

Absents non excusés : MM. DUSSOL Roxane,

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 1612-11.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu le budget primitif 2025 du Budget assainissement

Vu la décision modificative n°1 du 3 octobre 2025

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des sections d'investissement en dépenses.

Madame la Maire propose de modifier le budget assainissement 2025 de la façon suivante :

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
16 / 16878 / OPFI	Remboursements des autres dettes	2 864.72
21 / 21532 / 32	Immobilisations corporelles	50 000.00
	Total	52 864.72

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
23 / 2315 / 17	Immobilisations corporelles en cours/Installations, matériel	52 864.72
	Total	52 864.72

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 642,00	0,00	50 000,00	0,00	2 642,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	791 286,38	0,00	-52 864,72	0,00	791 286,38
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	793 928,38	0,00	-2 864,72	0,00	793 928,38
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	20 014,80	0,00	2 864,72	0,00	20 014,80
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	20 014,80	0,00	2 864,72	0,00	20 014,80
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	813 943,18	0,00	0,00	0,00	813 943,18
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	29 004,80		0,00	0,00	29 004,80
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 004,80		0,00	0,00	29 004,80
	TOTAL	842 947,98	0,00	0,00	0,00	842 947,98

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

D'autoriser cette décision budgétaire modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget assainissement.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 12 décembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

